



Conseil économique et social

Distr. générale
24 juillet 2020
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des politiques de l'environnement

Vingt-sixième session

Genève, 9-11 novembre 2020

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Résultats des travaux du Bureau

Résultats des travaux du Bureau pour la période de janvier à juillet 2020

Rapport du Bureau du Comité des politiques de l'environnement

Résumé

À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité des politiques de l'environnement a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session, en novembre 2020. Le présent rapport expose les résultats des travaux du Bureau pendant la période de janvier à juillet 2020, en vue de faciliter les travaux du Comité à sa vingt-sixième session (Genève, 9-11 novembre 2020).



Introduction

1. À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a chargé le Bureau de procéder, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs pertinents, à l'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », et notamment d'établir pour la prochaine session du Comité les documents suivants : les premières versions préliminaires des deux documents thématiques de base ; un avant-projet d'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence ; d'autres documents que le Bureau pourrait recommander. Le Bureau a également été chargé de mener un certain nombre d'activités, y compris : a) de préparer la vingt-sixième session du Comité ; b) d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations ; c) de suivre les progrès réalisés concernant la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement (ECE/CEP/2019/15, par. 21 c), 50 et 69).
2. Pendant la période intersessions, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Bureau a travaillé par voie de consultations électroniques, notamment en tenant des consultations en ligne le 15 avril 2020 et une réunion en ligne le 4 juin 2020.
3. Le Bureau du Comité des politiques de l'environnement est constitué de la Présidente du Comité (Portugal) et de ses Vice-Présidents (Allemagne, Bélarus, Belgique, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova, Serbie et Suisse).

I. Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session du Comité

4. À sa réunion de juin 2020, tenue en ligne, le Bureau a examiné pour approbation le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-sixième session du Comité (ECE/CEP/2020/1) et le calendrier provisoire de la session (document d'information n° 1). En particulier, il a recommandé au Comité de maintenir la pratique consistant à établir un document officiel sur toutes les activités intersectorielles menées sous l'égide du sous-programme de la CEE relatif à l'environnement et de demander au secrétariat de l'établir pour la vingt-sixième session du Comité.
5. Le Bureau a aussi pris note des informations que lui avait communiquées le secrétariat quant aux restrictions auxquelles étaient soumises les réunions physiques au Palais des Nations, à Genève. Étant donné que la salle XII du Palais des Nations (actuellement réservée pour la vingt-sixième session du Comité) ne pouvait accueillir que 42 personnes dans le respect des distances de sécurité, le Bureau a prié le secrétariat de demander à la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève s'il était possible d'affecter à la vingt-sixième session du Comité une autre salle, dont le nombre total de places permettrait d'accueillir au moins une personne par délégation, toujours dans le respect des distances de sécurité.

II. Préparatifs de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

6. À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité a décidé d'organiser, du 3 au 5 novembre 2021, à Nicosie, la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'environnement et de l'éducation. Il a également décidé de retenir les deux thèmes suivants pour la neuvième Conférence ministérielle : a) verdir l'économie de la région paneuropéenne : œuvrer pour une infrastructure durable ; b) appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable. Il a chargé le Bureau de faire le nécessaire pour l'organisation de la Conférence, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs pertinents (ECE/CEP/2019/15, par. 21 b) et c) et 27 b)).

7. Étant donné que les dates convenues pour la neuvième Conférence ministérielle (3-5 novembre 2021) se chevauchaient avec les nouvelles dates fixées pour la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (1^{er}-12 novembre 2021), le Bureau a décidé, à la réunion virtuelle qu'il a tenue le 4 juin 2020, de recommander au Comité d'envisager de reporter la neuvième Conférence ministérielle à 2022 (de préférence à la fin du printemps ou au début de l'été). Il a également décidé qu'il conviendrait, pour ce faire, de consulter le pays hôte et de prendre en compte ses préférences. Il a prié le secrétariat d'établir une liste des réunions mondiales et régionales prévues en 2022, de sorte que le Comité puisse débattre en toute connaissance de cause (document d'information n° 8).

8. Conformément au plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/S/152, annexe I), une décision sur l'ordre du jour de la Conférence devrait être prise à la réunion ordinaire du Comité, environ douze mois avant la Conférence, et les autres préparatifs devraient alors commencer.

9. À sa vingt-cinquième session, le Comité a chargé le Bureau d'établir, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs pertinents, un avant-projet d'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence de Nicosie (ECE/CEP/2019/15, par. 21 c) ii)). À sa réunion virtuelle, le 4 juin 2020, le Bureau est convenu de reprendre l'élaboration du projet d'ordre du jour de la Conférence en temps voulu, une fois que le Comité aurait débattu et éventuellement décidé des dates de la Conférence à sa vingt-sixième session.

10. Durant ses consultations en ligne, le 15 avril, le Bureau a examiné la pertinence des deux thèmes retenus pour la Conférence de Nicosie en prenant en compte l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les pays de la CEE et leurs économies. S'agissant du premier thème, « Verdir l'économie de la région paneuropéenne : œuvrer pour une infrastructure durable », il a recommandé de le conserver inchangé. S'agissant du deuxième thème, « Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable », il a recommandé de conserver la thématique du tourisme durable, mais de l'aborder dans une perspective plus pertinente pour les pays, en prenant en considération la situation actuelle eu égard à la pandémie et à ses lourdes répercussions sur le secteur du tourisme.

11. À sa réunion en ligne du 4 juin 2020, le Bureau a examiné les premières ébauches préliminaires des deux documents thématiques de base et a décidé :

a) De solliciter de nouvelles observations ou propositions sur ces premières ébauches préliminaires auprès de ses membres et des organisations partenaires ;

b) D'examiner les ébauches révisées à sa prochaine réunion virtuelle, en septembre 2020, pour décider de la structure des documents et conseiller le secrétariat sur les nouvelles mesures à prendre.

12. À sa vingt-cinquième session, le Comité a examiné le document sur les questions d'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2019/19) et a recommandé de réduire de 20 % la taille des délégations qui participeront à la Conférence (ECE/CEP/2019/15, par. 27 d)). En attendant que le Comité débattre et décide éventuellement des dates de la Conférence à sa vingt-sixième session, le Bureau est convenu, à sa réunion virtuelle du 4 juin 2020, de mettre en suspens l'élaboration du nouveau document sur les questions d'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2020/8), puisque celui-ci serait basé sur les dates de la Conférence.

13. À sa vingt-cinquième session, le Comité a retenu l'option 3¹ parmi les options présentées dans le document ECE/CEP/AC.10/2019/6 pour la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, et prié le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, agissant en étroite collaboration avec l'Agence européenne pour l'environnement,

¹ Une évaluation thématique, simplifiée et fondée sur des indicateurs, qui se limiterait à l'examen des progrès accomplis dans la mise en place du Système de partage d'informations sur l'environnement et à l'étude des deux thèmes de la conférence en utilisant les notes de synthèse qui devraient être élaborées pour la prochaine Conférence ministérielle.

de procéder à une évaluation thématique simplifiée et fondée sur des indicateurs, et d'informer régulièrement le Bureau des progrès accomplis à cet égard (ECE/CEP/2019/15, par. 37 k) i) et ii)).

14. À sa réunion virtuelle du 4 juin 2020, le Bureau a examiné les informations reçues sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'une évaluation paneuropéenne de l'environnement à la fois thématique, simplifiée et fondée sur des indicateurs, et il a :

a) Constaté que cette évaluation ne pouvait être menée à bien faute de ressources ;

b) Pris note de la solution de remplacement proposée par le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en l'absence de ressources spécialement allouées à cette évaluation ;

c) Décidé de rouvrir une nouvelle fois le débat sur le financement et prié ses membres d'œuvrer activement à la mobilisation des fonds nécessaires (au moins 50 000 dollars).

III. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations

15. À sa vingt-cinquième session, le Comité a adopté la version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations et a prié le Bureau de vérifier ponctuellement, avec l'aide du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2018 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition économique, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière, qui serait soumise à son approbation à sa prochaine session (ECE/CEP/2019/15, par. 50). Le Bureau a demandé au secrétariat de vérifier la disponibilité des données pour 2018 et de lui faire rapport sur la question à sa prochaine réunion virtuelle, en septembre 2020.

IV. Questions diverses

16. À sa réunion virtuelle du 4 juin 2020, le Bureau a aussi pris note des informations reçues sur :

a) Les prochaines étapes de l'approbation attendue du mandat du Comité des politiques de l'environnement par le Conseil économique et social ;

b) Le concours de photographie lancé par la CEE et intitulé « Humains confinés, nature débridée : concours mondial de photographie de la faune et de la flore au temps de la COVID-19 en faveur de la restauration des écosystèmes », dans le cadre duquel il a prié ses membres d'envisager de jouer le rôle de juges à titre volontaire.

17. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion virtuelle en septembre 2020.
